

2024

Rapport d'activité

Aduhme, agence locale des énergies et du climat



SOMMAIRE

Édito du président	3
Les faits marquants 2024	4
Animation pour la transition énergétique	6
Le Conseil en énergie partagé et ses actions en 2024	8
Cap sur la chaleur et l'électricité renouvelables	10
Les collaborations particulières	14
Les prestations de service	19
FLAME	20
Perspectives 2025	21
Les membres de l'association	22
Un conseil d'administration et un bureau	23
Une équipe de 16 salariés	24
Au service de vos territoires	25
Bilan financier 2024	26



**Le Président
Rémi CHABRILLAT**

2024 marque sûrement le début d'une grande période d'incertitudes avec de nombreux signaux inquiétants : des conflits internationaux qui perdurent, des tensions diplomatiques qui montent, des annonces du président de la première puissance économique mondiale préoccupantes pour le climat, des contraintes budgétaires nationales qui impacteront nécessairement les politiques publiques et les programmes d'actions. Il va donc falloir faire mieux avec moins, pour poursuivre les actions et investissements en faveur de l'atténuation et l'adaptation. La sobriété énergétique devient ainsi le gros morceau, logique, sur lequel travailler. Si certains pensaient que les mesures d'utilisation raisonnée de l'énergie étaient toutes déjà en vigueur, la réalité du terrain démontre que d'importantes marges de manœuvre existent encore. Certes, la nouvelle baisse du prix de l'énergie n'aide pas, mais c'est une des priorités sur laquelle l'Aduhme travaille en appui à ses membres-adhérents et acteurs du Puy-de-Dôme.

La rénovation énergétique globale du patrimoine bâti demeure bien évidemment encore une priorité. Rentrer toujours plus dans la mécanique des projets, au-delà des études pré-opérationnelles, c'est un leitmotiv de l'agence locale. A chaque étape du projet, nos conseillers techniques sont présents pour rappeler les ambitions de la maîtrise d'ouvrage en matière de performance énergétique pour que la maîtrise d'œuvre propose des solutions techniques qui permettront l'atteinte des objectifs et ce dans le cadre budgétaire défini préalablement. C'est un lourd travail d'appui technique, d'échanges - générateurs parfois de quelques tensions - avec les prestataires, mais ô combien indispensable dans l'intérêt du projet.

En période de disette, cap sur la sobriété...

L'adaptation au changement climatique de nos villes et villages constitue une thématique montante. Les mesures des températures permanentes instituées dans les écoles et ce notamment dans le cadre de SCOLAEY démontrent que nos bâtiments ne sont pas adaptés pour faire face à des températures toujours plus élevées et révèlent des situations d'inconfort thermique. Il faut aujourd'hui travailler à la mise en œuvre d'une combinaison de plusieurs solutions, passives ou actives, sur le bâtiment et sur son environnement, qui aideront à adapter les bâtiments : d'ores et déjà des démarches structurées sont en cours avec plusieurs communes.

Une nouvelle corde s'ajoute à notre arc, celle de l'accompagnement des établissements sociaux et médico-sociaux qui, ancrés dans les territoires, jouent un rôle essentiel pour le service à la population. Intégrant la plupart du temps de l'hébergement, leurs besoins en énergie sont importants et les dépenses afférentes toujours plus pesantes. Là encore, il s'agit de travailler à la mise en œuvre de plans visant à réduire les charges tout en augmentant le confort thermique notamment en été.

Enfin, mes plus vifs remerciements vont aux membres-adhérents et partenaires territoriaux qui nous renouvellent chaque année leur confiance et sollicitent l'agence locale pour bénéficier de l'expertise mutualisée et des dynamiques amorcées sur les questions de transition énergétique.

LES FAITS MARQUANTS 2024

Tout savoir sur la rénovation énergétique des écoles [programme EDURENOV']



Organisée par la Banque des territoires dans le cadre du programme national EDURENOV en collaboration avec FLAME* et l'Aduhme et en partenariat avec le Département, la rencontre du 3 décembre a permis d'éclairer une centaine d'élus puydômois sur la question de la rénovation énergétique des écoles, en vue de susciter de nouveaux projets. Ont notamment été présentés les enjeux de la rénovation et l'adaptation des écoles aux problématiques de surchauffe en période caniculaire et de qualité de l'air intérieur, les démarches et services d'ingénierie en place, les solutions de financement, les bonnes pratiques notamment en lien avec SCOLAAE (programme ACTEE+, FNCCR) et le focus sur 5 retours d'expérience.

*Fédération des Agences Locales de Maîtrise de l'Energie

Après SCOLAAE, SCOLAAE + !

The image contains the logo for ACTEE+ (a blue and purple swoosh) and FNCCR (a green and blue swoosh). Below the swooshes is the text "COMMUNIQUÉ DE PRESSE" in blue. To the right is a banner with the text "Rénovation énergétique des bâtiments publics" and "ACTEE+ : Vers un élargissement de l'envergure politique du programme". At the bottom right is a small graphic for "CEE Les certificats d'énergie".

Aduhme et Département ont été lauréats de l'appel à projets CHÈNE 4, porté par la FNCCR dans le cadre du programme ACTEE+. Le projet SCOLAAE+ s'inscrit dans le prolongement de SCOLAAE et a pour vocation de basculer dans l'opérationnalité : lancement des missions de maîtrise d'œuvre et pilotage de campagne de mesure de la qualité de l'air intérieur des écoles en projet de rénovation et ce en collaboration avec ATMO Auvergne-Rhône-Alpes.

C'est ainsi plus de 1,4 M€ qui a été mobilisé pour financer en moyenne 50 % des missions de maîtrise d'œuvre. Le renouvellement du financement ACTEE atteste de la confiance de la FNCCR dans ce projet de rénovation d'une vingtaine d'écoles.

ECLAM Tour : coup de projecteur sur des bonnes pratiques en territoire arverne



Visite de la centrale photovoltaïque au sol à Saint-Amant-Tallende
(Combrailles Durables - Enercoop)

Portés par la DREAL AURA, en lien étroit avec les préfectures de département et les DDT, les «ECLAM Tours» (énergie, climat, logement, air, mobilités) ont pour vocation de favoriser l'inspiration par le partage direct entre élus sur la base d'initiatives concrètes sur le terrain.

Organisé le 6 décembre par la Préfecture du Puy-de-Dôme et l'ADEME, l'ECLAM Tour du Puy-de-Dôme a réuni une cinquantaine de personnes, parmi lesquelles majoritairement des élus. L'occasion de mettre en valeur de bonnes pratiques grandement accompagnées par l'Aduhme, en matière de transition énergétique sur le territoire de Mond'Arverne : rénovation énergétique de l'école de Tallende et de la Mairie d'Yronde-et-Buron désormais chauffée au granulé bois, déploiement d'un réseau de chaleur sur la commune des Martres-de-Veyre... sans omettre la création par la commune de Saint-Amant-Tallende d'une Association foncière agricole sur les coteaux de la Serre et l'implantation d'une centrale photovoltaïque de 660 kWc portée par la SCIC Combrailles Durables et Enercoop sur une ancienne décharge communale.

ATOUTVISUCONSO : un vrai atout pour les collectivités...



GRDF gestionnaire de réseau de distribution de gaz naturel et l'Aduhme se sont associés en 2024 pour porter à la connaissance des communes des territoires de Riom Limagne et Volcans et de Clermont Auvergne Métropole, ATOUTVISUCONSO. Cet outil de comptabilité énergétique en ligne, gratuit, adapté à des patrimoines disposant de plus de 20 points de comptage énergie (PCE) permet d'accéder à 2 ans d'historique de données de consommation et des données de consommation informatives à partir de septembre 2023. Il est par ailleurs possible de disposer d'une vision de l'évolution des consommations de gaz naturel site par site ou par groupe de sites.

Un outil utile à l'Aduhme pour des actualisations plus régulières des profils énergétiques patrimoniaux. Par mandat, les collectivités peuvent autoriser GRDF à donner accès à l'outil au référent CEP de l'Aduhme. Cette même démarche a été engagée avec Enedis en 2023 avec l'Espace Mesures et Services (EMS).

ANIMATION POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Mission d'animation soutenue par



L'Agence locale assure depuis de nombreuses années, une mission d'information et de conseil de premier niveau, à l'attention des acteurs publics du Puy-de-Dôme parmi lesquels majoritairement les communes, EPCI et autres organisations territoriales.

Les conseils dispensés par l'Aduhme portent aussi bien sur la construction que la rénovation énergétique du patrimoine bâti ou l'aménagement d'espaces ainsi que sur des mesures de moindre envergure mais qui ont des effets mesurables en termes d'optimisation de la gestion de l'énergie.

Outre ce premier niveau d'information et de conseil, l'Aduhme s'attache à organiser des actions d'animation des territoires pour faciliter la promotion de bonnes pratiques, la prise de connaissance de nouvelles obligations réglementaires, de solutions techniques éprouvées...



► Visites de sites de bonne pratique

Visite de la rénovation et de l'extension de la salle polyvalente Jacques-Pignol à Saint-Amant-Tallende

30 janvier 2024 | 25 participants

- Objectif économies d'énergie à hauteur de 40 % d'ici 2030 (objectif de 128 kWh/m².an en l'occurrence).
- Gains attendus en énergie de 40 % d'ici 2030.

Visite de la rénovation de l'Hôtel de Ville de Royat et de la chaufferie bois

12 novembre 2024 | 30 participants

- Les consommations d'énergie ont baissé de 65 % au regard de la référence "avant travaux".

Visite de la rénovation énergétique de l'école élémentaire de Saint-Georges-sur-Allier

18 décembre 2024 | 20 participants

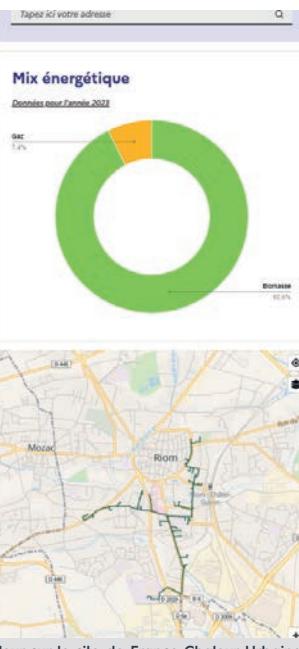
- Gain visé de performance énergétique : 60% (niveau 2050 du Décret tertiaire).
- Installation d'une PAC géothermique.



Visite de l'Hôtel de Ville de Royat

► Réalisation et diffusion d'outils de communication

- Le site internet offre une rubrique «Coup de projecteur», un espace de téléchargement et une cartographie des démarches exemplaires sur notre territoire. Un nouveau partenariat avec France Chaleur Urbaine a permis de mieux faire valoir les RCU et leur potentiel de développement en créant un lien à partir des pop up (lien vers les tracés des réseaux).



- Une lettre d'information numérique diffusée à plus de 1000 contacts tous les 2 mois.
- Des fiches « Retours d'expérience » présentant des réalisations exemplaires telles que la rénovation exemplaire de l'Hôtel de Ville de Royat, la rénovation de la Salle polyvalente de Saint-Amant-Tallende ou le réaménagement et la rénovation énergétique de la mairie et d'un logement à Yronde-et-Buron.
- Des bilans annuels des interventions de l'Aduhme par adhérent (communes et intercommunalités).
- Articles postés régulièrement sur les réseaux sociaux [in](#) et [f](#) de l'agence locale.



Fiches retour d'expérience

aduhme.org

Une centaine de fiches « Retours d'expérience » ont été éditées à ce jour.

► La mission d'animation en lien avec le CEP en quelques chiffres

46 profils énergétiques de patrimoines bâtis et non bâtis de communes et EPCI élaborés ou actualisés : la base à un premier niveau d'information et de mobilisation sur les voies de progrès et la nécessité de passer à l'acte

8 inspections thermographiques réalisées sur des bâtiments publics
à des fins de sensibilisation ou de visualisation de l'état de performance de l'isolation ou des fenêtres

LE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP) ET SES ACTIONS EN 2024

Le pôle de conseillers en énergie partagés de l'Aduhme poursuit son accompagnement auprès des collectivités adhérentes tant sur l'élaboration des profils énergétiques que sur la définition de priorités d'actions et la mise en œuvre de ces dernières. L'objectif des conseillers est d'être dans l'opérationnalité pour aider à baisser les consommations et à réduire les dépenses énergétiques des collectivités sur leur patrimoine ; il est aussi d'être présent tout au long des projets, en accompagnement expert, malgré la montée en charge importante des demandes des communes et intercommunalités.

► Sobriété énergétique : première étape incontournable pour le patrimoine bâti

Le bâtiment représente 44% de la consommation énergétique en France. Si la rénovation globale est souvent présentée comme la solution idéale, elle demande des investissements lourds en ingénierie, en temps et en budget. Dans un contexte de réduction des aides et de pression financière croissante sur les collectivités, elle n'est pas toujours soutenable ni justifiée à court terme.

Face à ces limites, la sobriété énergétique s'impose comme un levier immédiat, accessible et stratégique. Elle consiste à mieux programmer, réguler et optimiser l'usage des bâtiments, par exemple en chauffant uniquement lorsque c'est nécessaire ou en adaptant les périodes d'occupation.

Ces actions de «premier niveau» permettent des gains rapides et parfois conséquents, tout en posant les bases d'une rénovation plus ambitieuse. Mais attention ! La baisse des prix de l'énergie peut générer quelques relâchements. D'où l'importance d'inscrire la sobriété dans la durée, comme principe de gestion responsable.

La sobriété n'est pas une alternative à la rénovation : elle en est la première brique.

► L'action du CEP en chiffres en 2024... ... sur l'ensemble des communes et EPCI adhérents



Régulation et programmation des températures en faveur de la sobriété

132 actions d'optimisation et gestion efficace de l'énergie

Optimisation tarifaire pour la fourniture d'électricité, aide à la formalisation et au renouvellement de contrats de maintenance, d'exploitation des systèmes de chauffage, appui à la souscription de contrats d'achat d'énergie (électricité, gaz naturel, fioul, propane...)...



Rénovation globale de la Mairie d'Yronde-et-Buron

97 actions d'amélioration du patrimoine

Campagnes de mesure de température en vue de mieux réguler et programmer les systèmes de chauffage (REGUL'), de mesures infrarouges comme outil d'aide à la décision à l'investissement et de mesures de la qualité de l'air intérieur (CO2 voire COV...), appui à la réalisation de travaux dits «isolés» (changement de chaudière ou de fenêtres, isolation de combles...), accompagnement à la recherche de subventions portant sur des travaux d'économies d'énergie...

172 actions d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments

Appui technique aux projets de rénovation énergétique globale et de construction d'équipements publics (formulation d'exigences performancielles, analyse des solutions techniques proposées par les maîtres d'œuvre, aide à la recherche de subventions...)

89 actions de diversification énergétique

Accompagnement technique vers des solutions de diversification énergétique (bois-énergie et réseau de chaleur, solaire thermique, photovoltaïque, PAC sur sondes ou sur nappe)

1523 actions intégrées dans les opérations collectives et spécifiques

Groupements d'achat d'énergie (gaz naturel et électricité) coordonnés par le Département, opération COCON 3 en vue de substituer de manière massive des chaudières fioul voire propane par des solutions de production de chaleur renouvelable, dispositifs SANTé et SCOLAE+ en vue de rénover de manière massive et ambitieuse respectivement des établissements sociaux, médico-sociaux ainsi que des écoles, opération SOLAIRE Dôme pilotée par l'Aduhme en lien avec les EPCI pour faciliter le déploiement d'installations photovoltaïques en toiture de bâtiments publics...



► Actions complémentaires

Achats d'énergie : une nouvelle stabilité pour sécuriser les acteurs publics et leur donner de la visibilité budgétaire

Les 2 groupements actifs sur le département du Puy-de-Dôme (CD 63 et TE 63) ont renouvelé en 2024 leurs marchés d'achat d'électricité et de gaz naturel et ont permis à de nombreux acteurs publics de bénéficier d'une accalmie des prix. Les 2 démarches coordonnées par le Département et pour lesquelles l'Aduhme apporte son expertise, ont d'ores et déjà couvert les besoins des membres pour 2025, 2026 et 2027.

Les marchés de fourniture en électricité

OCTOPUS Energy a conservé la fourniture du lot Haute Valeur Ecologique (HVE) et a même intégré celui des sites C5 (≤ 36 kVA). Un nouveau fournisseur à savoir SELFEE a remporté quant à lui le lot des sites C2 et C4 (> 36 kVA). Les prix seront significativement plus bas qu'en 2024 et permettront aux membres une belle économie sur leur budget de fonctionnement. Ils sont d'ores et déjà connus pour 2026 et 2027.



Les marchés de fourniture en gaz naturel

TOTAL énergies assurera la fourniture en gaz naturel des membres et ce pour 3 nouvelles années. Les prix fixés pour cette durée restent stables par rapport à 2024 et vont progressivement baisser sur les 2 années suivantes.

Cette visibilité dans le temps a été saluée par les membres : elle permet d'ores et déjà de travailler sur l'exécution des marchés plus sereinement et en particulier l'optimisation significative des coûts d'acheminement.

L'équipe-projet va désormais se consacrer à un futur marché groupé de bois-énergie, et travailler à la formalisation de «Contrats d'Achat Direct d'Énergies Renouvelables» (CADER) afin de donner encore plus de stabilité à la fourniture d'énergie et de s'appuyer directement sur des producteurs du territoire.

CAP SUR LA CHALEUR ET L'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLES



► La chaleur renouvelable

Animation de la filière bois-énergie dans le Puy-de-Dôme



Mission d'animation soutenue par



La mission d'animation de la filière bois-énergie en place depuis 2002 consiste à promouvoir la filière bois-énergie auprès des acteurs du territoire et à assurer l'accompagnement technique des porteurs de projets.

En 2024, l'Aduhme a ainsi assuré le suivi et l'accompagnement technique de **39 projets de chaufferies bois** (hors Clermont Auvergne Métropole) répartis comme suit :

- **17 chaufferies bois dédiées plaquettes ou granulés ;**
- **22 créations ou extensions de réseaux de chaleur ;**

Fin 2024, le Puy-de-Dôme capitalise une puissance bois cumulée de **111 MW pour une consommation globale de 196 000t de bois par an.**

/ Référent technique sur l'animation de la filière bois-énergie : Pierre BESSON

Animation de 2 contrats chaleur renouvelable sur le Puy-de-Dôme

Le département est couvert à 100% par des contrats chaleur renouvelable portés par Clermont Auvergne Métropole (2018), Riom Limagne et Volcans (2021) et TE 63 (2023) sur les 12 autres EPCI. L'Aduhme intervient sur les territoires couverts par la Métropole et le Syndicat en animateur technique, en appui des porteurs de projets (hors particuliers) en complément de ces 2 structures intercommunales.

/ Référents techniques sur l'animation des deux contrats : Pierre BESSON et Gaëlle LEYNET



Installation de panneaux solaires thermiques sur le Centre aquatique de Chamalières

CHALEUR + demain

+ clermont
auvergne
métropole

Mission d'animation soutenue par

L'Aduhme en lien avec les services métropolitains, a poursuivi en 2024 l'animation du contrat CHALEUR + demain.

A l'issue de la 3^e année du CCR, la production de chaleur renouvelable a atteint **4,2 GWh/an.**



Sur l'année 2024, l'agence locale a assuré le suivi de 17 projets EnR :

- **10 projets chaufferie bois**
- **4 projets PAC géothermie**
- **3 projets solaire thermique**

Des visites de sites, des fiches et des panneaux de bonnes pratiques



Centre aquatique de Chamalières

Visite de l'installation solaire thermique de la piscine de Chamalières

24 juin 2024 | 15 personnes

Visite de la chaufferie bois de la Bourboule

24 juin 2024 | 30 personnes

Visite de la rénovation du Groupe scolaire Henri Barbusse au Cendre en partenariat avec FIBOIS

13 décembre 2024 | 20 personnes

Exemples de projets financés dans le cadre du CCR de la Métropole

Chaufferie bois plaquettes

INRAE Theix

Puissance chaudières bois : 450 et 350 kW

Production Enr : 2 695 MWh/an

Investissement : 2 115 560 €HT

Aide CCR : 671 106 € (31,7 %)

Mise en service : juin 2025

PAC géothermie

Hôtel Grand'Mess

Puissance PAC : 100 et 40 kW

Forage : 15 sondes x 200 m

Production Enr : 242 MWh/an

Investissement : 490 500 €HT

Aide CCR : 193 600 € (39,5 %)

Mise en service : décembre 2024



Soutenue par :



CAP SUR LA CHALEUR ET L'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLES

TE63 chaleur
PAR TERRITOIRE D'ÉNERGIE PUY-DE-DÔME

TE 63 Chaleur

Mission d'animation soutenue par



L'Aduhme a poursuivi en 2024 l'animation du contrat chaleur renouvelable (CCR) porté par TE63. Sur la période février 2024-janvier 2025, l'agence locale a assuré le suivi de 66 projets :

A l'issue de la 2^e année du CCR, la production de chaleur renouvelable atteint **30,1 GWh/an soit 80% de l'objectif fixé à 37,3 GWh/an.**

- **22 projets chaufferies bois dédiées**
- **31 projets de réseaux de chaleur bois**
- **11 projets PAC géothermie**
- **1 projet solaire thermique**
- **1 projet en chaleur fatale**



Exemple de projet financé dans le cadre du CCR TE63

Réseau de chaleur bois de St-Sylvestre-Pragoulin

Puissance chaudière bois : 200 kW

Production Enr : 240 MWh/an

Réseau de chaleur : 195 m

Investissement : 486 350 €HT

Aide CCR : 176 976 € (36,4 %)

Mise en service : septembre 2024

Opération COCON 3

Mission d'animation soutenue par **PUY-de-DÔME MON DÉPARTEMENT**

Depuis le 1^{er} juillet 2022, l'installation de chaudières fioul est désormais réglementairement proscrite, du fait du trop haut niveau d'émissions de CO₂ (>300 g CO₂eq/kWh).

Conscients de l'impact de cette obligation réglementaire, le Département du Puy-de-Dôme et l'Aduhme ont lancé conjointement l'opération collective COCON 3. Celle-ci consiste à accompagner les communes et les EPCI puydômois dans la conversion massive de chaudières fioul voire propane vers des solutions de chaleur renouvelable (hors réseaux de chaleur). Un premier recensement d'envergure avait alors permis d'identifier près de **300 installations** de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire de bâtiments publics fonctionnant au fioul ou au propane et pour lesquelles les collectivités avaient fait part de leur projet de changement d'énergie.

Pour faciliter les démarches administratives et des choix éclairés en matière énergétique, le Département a proposé aux collectivités engagées dans l'opération, de coordonner un groupement de commandes visant la réalisation d'études de choix énergétique voire d'études de faisabilité portant uniquement sur des équipements thermiques dédiés. Ce groupement de commandes est composé de 91 membres (Département, SDIS, 3 EPCI et 86 communes) représentant **227 chaudières**.

La suite : les études de choix énergétique ont été finalisées pour la plupart fin 2024 et fin du premier semestre 2025 pour des restitutions collectives aux collectivités programmées pour avril 2025.

S'ensuivra la réalisation d'études de faisabilité pour les projets les plus complexes ou le lancement direct de mission de maîtrise d'œuvre.

/ Référent technique sur l'opération COCON 3 : Gaëlle LEYNET

► L'électricité renouvelable



Opération SOLAIRE Dôme

Lancée fin 2019, l'opération SOLAIRE Dôme au long cours, pilotée par l'Aduhme en lien avec l'ensemble des intercommunalités poursuit son déploiement. Désormais, toutes les communes du Puy-de-Dôme disposent d'un état des lieux des opportunités sur la toiture de leurs bâtiments publics, quelle que soit la puissance installable (3, 9, 36 et > 100 kWc). Les 3 EPCI récemment engagés dans l'opération à savoir Pays de Saint-Eloy, Dômes Sancy Artense et Chavanon Combrailles et Volcans travaillent actuellement à la finalisation de leur dossier de consultation des entreprises ou de leur marché.

En chiffres, fin 2024, SOLAIRE Dôme, c'est :

- ▶ **4 400 analyses d'opportunité réalisées en amont des phrases opérationnelles pour 443 communes et 14 EPCI puydômois**
- ▶ **373 intentions d'investissements qui pourraient évoluer vers 400 avec les intentions des EPCI récemment engagés pour un montant total d'investissement de 6 à 8 M€**
- ▶ **120 centrales de 9 kWc installées et à venir d'ici juin 2025**
- ▶ **50 bons de commande signés et en attente de l'intervention de l'entreprise attributaire du marché de travaux**
- ▶ **10 entreprises locales attributaires des marchés SOLAIRE Dôme**
- ▶ **1 enveloppe de quelque 800 000 € mobilisés par le Département pour soutenir ces investissements en faveur de la diversification énergétique...**



Installation sur la cantine de Saint-Ours-les-Roches - Crédit photo : Jodie Way/CD63

... et surtout la connaissance du potentiel photovoltaïque installable en toitures de tous les bâtiments publics des communes et des EPCI qui laisse entrevoir des actions complémentaires a posteriori.

Une opération au long cours, pas toujours tranquille avec notamment l'obligation pour les collectivités d'ouvrir un budget rattaché voire une régie de recettes dans le cas d'une vente totale de la production d'électricité. Cette problématique a quelque peu refroidi certaines collectivités mais l'évolution des tarifs d'achat en faveur de l'autoconsommation et 2 arrêtés ont eu raison de ce blocage. **Deux dérogations ont été en effet introduites** : l'une par l'arrêté du 10 juillet 2024 relatif aux critères de l'article L. 1412-1 du code général des collectivités territoriales pour les opérations d'autoconsommation collective, l'autre par l'arrêté du 10 juillet 2024 relatif à la fixation du seuil de puissance prévu à l'article L. 1412-1 du code général des collectivités territoriales pour les opérations d'autoconsommation individuelle. Ces 2 arrêtés permettent aux collectivités de ne pas créer de régie avec autonomie financière et de suivre l'activité dans le budget principal de la collectivité dès lors que la somme des puissances installées ne dépasse pas 1 MW en autoconsommation individuelle et collective.

Autre inquiétude : l'évolution prochaine des tarifs d'achat et des primes à l'investissement pour l'autoconsommation avec un coup de rabot annoncé qui pourrait avoir une lourde incidence sur la dynamique d'investissements et sur la filière.

/ Référent technique sur l'opération SOLAIRE Dôme : Richard FIRKOWSKI

LES COLLABORATIONS PARTICULIÈRES

► Ville de Clermont-Ferrand



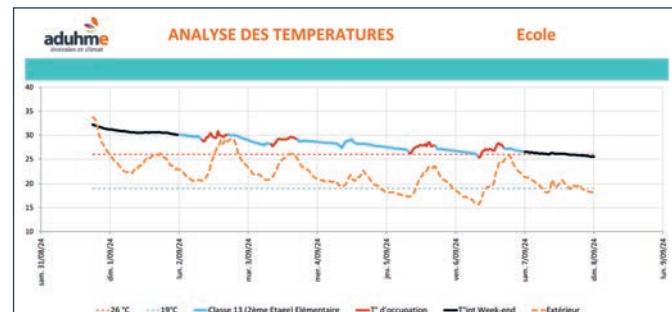
Les axes de travail sur lesquels Ville et agence locale travaillent conjointement font l'objet d'une convention annuelle qui prend place dans une convention pluriannuelle d'objectifs (2022-2025).

L'Aduhme a poursuivi la mise à jour du profil énergétique des établissements communaux d'enseignement et de restauration. L'occasion de démontrer qu'entre 2018-2024, la consommation a baissé de 24 %. Elle prépare celui des équipements de la petite enfance, sur la même période. Ces éléments sont éclairants pour la collectivité car ils permettent d'alimenter la réflexion de la collectivité en matière de programmation pluriannuelle d'investissement.

Par ailleurs, la Ville de Clermont-Ferrand est grandement impliquée dans les actions collectives pilotées par l'Aduhme ou auxquelles cette dernière concourt : achat de gaz naturel et d'électricité (groupements coordonnés par le Département), SOLAIRE Dôme avec une quinzaine de réalisations en cours ou à venir, SCOLAEET avec la rénovation du groupe scolaire Nestor Perret (lancement de la maîtrise d'œuvre), le dispositif communautaire CHALEUR + demain avec le passage au granulé bois de 3 groupes scolaires (Marie Curie, Diderot et Chanteranne) pour près d'un gigawattheure de production de chaleur renouvelable par an !...

La problématique de l'adaptation des écoles aux enjeux du changement climatique et de la qualité de l'air intérieur a été

à nouveau au cœur des collaborations entre Ville et agence locale. Au-delà de la campagne de mesure de températures pilotée lors de l'été 2022, un travail d'approfondissement a été réalisé en vue de 1/ objectiver la notion de confort d'été (réalisation d'un support pédagogique), 2/ construire un outil et une méthodologie de classement des groupes scolaires au regard de leur vulnérabilité face aux surchauffes (basés sur l'analyse des données de température fournies par la ville) 3/ identifier des solutions opérationnelles visant à améliorer le confort thermique des usagers lors des périodes caniculaires. Ces solutions techniques installées, il conviendra de mesurer leur impact en vue potentiellement de les répliquer sur les autres établissements d'enseignement notamment...



► Collaborations avec les bailleurs sociaux

assemblia
Bâtitisseur de liens

Auvergne Habitat[®]
Groupe ActionLogement

cde habitat
OPHIS
PUY-DE-DÔME

Outre les quelques sollicitations pour des passages de caméra thermique, l'intégration de certains bailleurs dans les groupements d'achat d'énergie coordonnés par le Département (près de 11 GWh d'électricité achetés pour plus de 2 M€ de facture) ou bien l'insertion de certains de leurs immeubles de logements dans des projets de réseau de chaleur urbain, la collaboration entre l'Aduhme et les 4 bailleurs sociaux se structure autour des actions de fond suivantes :

- Poursuite de l'évaluation des campagnes de rénovation énergétique des logements sociaux dans le cadre du contrat territorial développement durable piloté par le Département et la Métropole ;
- Analyse annuelle des charges de chauffage RCU répercutées par les bailleurs sociaux auprès de leurs locataires ;



Crédit photo : Assemblia - MTA Architectes

► Appui à l'évaluation des actions de transition énergétique des bailleurs sociaux dans les territoires en vue de mettre en valeur des avancées notamment dans les politiques publiques des EPCI (PCAET notamment) et mobilisation des EPCI sur les enjeux de la rénovation énergétique du logement social. Exploration autour des enjeux du DPE avec formation et acculturation des acteurs et partenaires du logement social.

2024 aura été consacrée à la création de cadres de collecte des données (fichier xlsx) et à la récupération de ces dernières pour traitement.

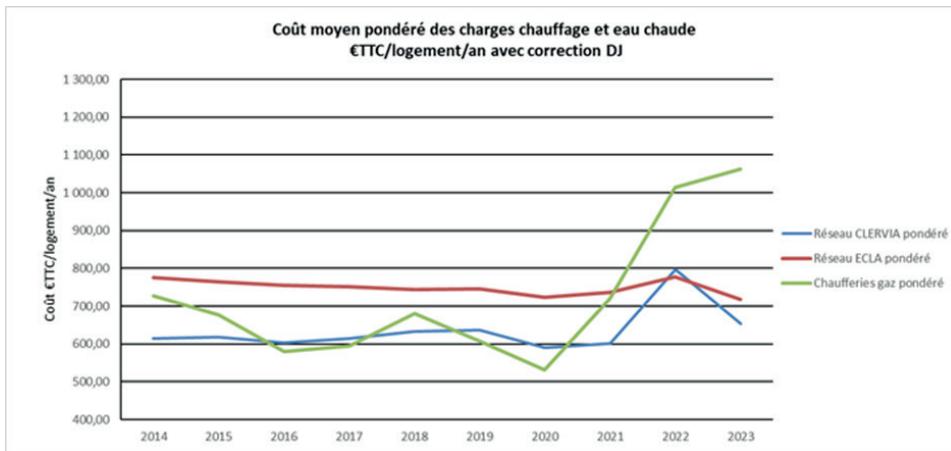
/ Référent technique : Bruno LADRAY

Coup de projecteur sur l'analyse annuelle des charges de chauffage RCU répercutées par les bailleurs sociaux

Tous les ans, l'Aduhme se donne pour mission d'analyser l'évolution des charges de chauffage pour les bâtiments de logements propriétés des bailleurs sociaux, raccordés aux réseaux de chaleur métropolitains, principalement alimentés en chaleur bois. A terme, ce travail pourra être étendu au réseau CLAUVAE (chaleur fatale) voire à d'autres réseaux de chaleur du Puy-de-Dôme. L'objectif est de bien de comparer ces solutions à des solutions de référence parmi lesquelles le gaz naturel. Ces éléments chiffrés constituent de même une base à l'échange entre la Métropole clermontoise qui porte la compétence « distribution d'énergie » et les associations de locataires (CLCV et CNL).

Pour l'année 2023, sur la base du panel faisant l'objet de l'analyse comparative, on note un coût moyen de charges chauffage et production d'ECS par logement de **30 à 40 % inférieur** pour les RCU biomasse par rapport au panel de chaufferies gaz. Sur la période 2014/2023, on note une évolution également plus favorable des 2 RCU (ECLA et CLERVIA) avec une bonne stabilité des coûts comparativement à la forte augmentation du prix du gaz.

/ Référent technique : Pierre BESSON



► Collaboration avec le Département du Puy-de-Dôme...

La collaboration active entre le Département et l'Aduhme est formalisée dans le cadre d'une convention cadre d'objectifs établie pour la période 2024 – 2026. Chaque année, un projet de convention financière d'application est discuté entre les services du Département et l'Aduhme sur la base du programme d'actions de l'Aduhme construit en lien avec l'objet social et des souhaits de la collectivité d'avancer sur un certain nombre de sujets.

Action 1

Animation de la filière bois-énergie et pilotage d'une opération collective d'envergure sous l'intitulé COCON 63 / 3 visant la conversion de chaudières fioul/propane vers des systèmes de production de chaleur renouvelable.

Cf. détail des avancées sur cette action page 12

Action 2

Actions d'animation et conseil de premier niveau autour des questions de transition énergétique et de lutte contre le dérèglement climatique.

Cf. détail des avancées sur cette action page 6 et 7

Action 3

Appui au déploiement du Service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) à l'échelle du Puy-de-Dôme.

L'intervention de l'Aduhme se situe sur l'ingénierie en termes de communication et d'animation pour mieux faire connaître le service public auprès des puydômois, animer le territoire en s'appuyant notamment sur les intercommunalités et les communes.

Elle consiste de même à mobiliser les acteurs du territoire, à les engager à promouvoir le service public, à collaborer avec les conseillers techniques de Rénov'actions 63 ; cette collaboration dans le nouveau cadre des Pactes territoriaux fera l'objet d'un renouvellement des Chartes d'engagements mutuels avec les agences immobilières (IMMO 63, FNAIM et UNIS), les maîtres d'œuvre (SYNAMOME), les banques et les entreprises du bâtiment représentées par la CAPEB et la FFB63.

Action 4

Mise en œuvre du dispositif SANTé... (mobilisation des établissements médicosociaux [EHPAD majoritairement], autour des enjeux de transition énergétique et de lutte contre les surchauffes estivales).



Dans le prolongement du programme SANTé, le Département a ouvert en 2024 une ligne budgétaire d'un million d'euros accessible aux 10 établissements ayant fait l'objet d'un audit énergétique complet et d'une proposition de bouquets de travaux permettant d'atteindre les objectifs du Décret tertiaire aux horizons 2030 et 2050. Le soutien financier départemental à l'investissement porte sur des systèmes « simples » en vue de disposer d'une gestion optimisée des systèmes (gestion technique centralisée) ou des systèmes performants de production d'eau chaude sanitaire (solaire thermique ou production thermodynamique). L'expertise de l'Aduhme a été sollicitée pour accompagner les établissements sur ces choix.

De nouveaux établissements sociaux et médicosociaux ont fait connaître leur intérêt pour accéder à l'expertise de l'Aduhme en adhérant à l'agence locale. Il s'agit du CCAS de la Ville de Clermont-Ferrand et du Foyer Jeanne d'Arc de Riom. Intégreront les rangs de l'Aduhme à compter de 2025 les CIAS de Combrailles Sioule et Morge et du Pays de Saint-Eloy.





Rendez-vous de la rénovation énergétique avec les syndics de copropriétés | 5 mars 2024

Action 5

Mise en œuvre du dispositif SCOLAEé...

Cf. détail des avancées sur cette action page 18

Action 6

Appui au déploiement de la filière photovoltaïque auprès des acteurs publics et privés du Puy-de-Dôme.

Cf. détail des avancées sur cette action page 13

Action 7

Animation d'un groupe de travail sur les nouvelles stratégies de couverture des besoins en énergie : des achats dynamiques au développement local d'installations ENR dans un cadre «d'autoconsommation territorialisée»...

Cf. détail des avancées sur cette action page 9



Salle polyvalente de Chanaï-la-Mouteyre - Crédit photo : Jodie Way/CD63

Action 8

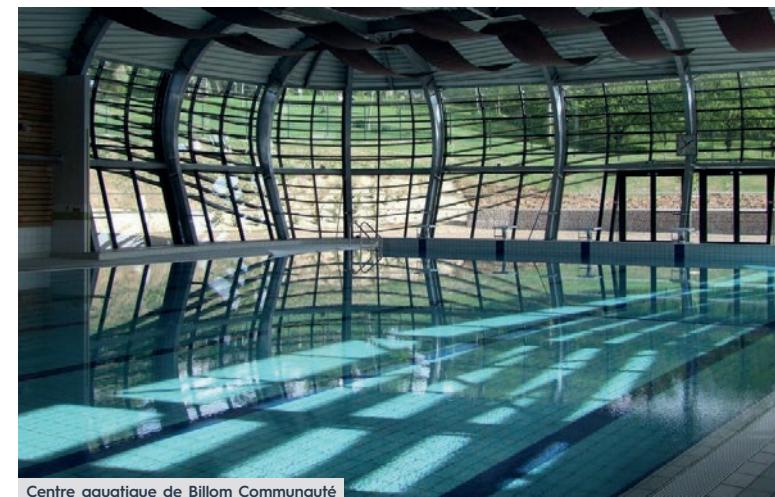
Optimisation des contrats d'exploitation et recours aux contrats de performance énergétique pour répondre aux objectifs du décret tertiaire.

Après la signature de plusieurs MGP (CPE Systèmes) par des EPCI pour leurs centres aquatiques ces dernières années, le suivi d'exécution confirme que les engagements sont tenus voire dépassés pour certains d'entre eux. Le bilan positif est le fruit d'une bonne entente avec les groupements prestataires, mais aussi d'une implication forte des collectivités, de leurs conseils et des équipes qui exploitent les sites.

L'Aduhme participe activement au suivi de ces dossiers et aide ses adhérents à comprendre le fonctionnement de ces marchés et en assurer un suivi rigoureux, exigeant et transparent. C'est la clef de ces démarches : échanger en continu avec les groupements titulaires et imaginer en permanence les axes de progrès.

► **10 démarches étaient en cours en 2024 :** de marchés d'exploitation hybrides (centre aquatique d'Ambert Livradois Forez), à des marchés d'exploitation groupés (Billom Communauté avec 7 collectivités pour 31 installations) en passant par des MGP sur les centres aquatiques de Billom Communauté, CSM, TDM et Mond'Arverne Communauté.

En parallèle, des marchés d'AMO sont en cours pour structurer des marchés d'exploitation ambitieux (Aulnat), engager des MGP à l'échelle de patrimoines conséquents (Lempdes et son CCAS, Clermont Auvergne Métropole).



Centre aquatique de Billom Communauté



Groupe scolaire de la Roche-Blanche

LES COLLABORATIONS PARTICULIÈRES



Pour des écoles énergétiquement performantes avec SCOLAEé

Pour rappel, le dispositif SCOLAEé piloté conjointement par le Département et l'Aduhme avec le soutien du programme ACTEE + (FNCCR) a pour objectif d'accompagner **20 communes puydômoises** dans la rénovation énergétique ambitieuse de leur école voire groupe scolaire. Ce programme se distingue notamment par une approche méthodologique basée sur le principe de ce qui est bien réfléchi en amont, se conçoit bien a posteriori. Pour ce faire, un ensemble d'actions a été engagé :

- Des ateliers de travail partagés entre élus, enseignants, agents techniques voire parents d'élèves pour identifier les enjeux et besoins des usagers ;
- Des sessions de formation à destination des élus sur les enjeux énergétiques et climatiques, le pilotage d'un projet...
- La réalisation amont d'études pré-opérationnelles pour qualifier précisément le projet et enfin la quête de financements publics mutualisés...

Les études pré-opérationnelles réalisées en 2023 ont constitué une étape cruciale d'approfondissement du projet de la collectivité pour en déterminer l'ensemble des enjeux, le périmètre précis et les ambitions. Les scénarios d'aménagement ont notamment permis à certaines communes de reconsiderer complètement leur projet de rénovation fonctionnel en réaffectant certaines activités (d'enseignement, annexe mairie, etc.) sur d'autres équipements publics existants. Preuve en est que ces études pré-opérationnelles ont toute leur utilité, qui plus est lorsqu'il s'agit de consacrer plusieurs centaines de milliers d'euros voire millions d'euros dans la rénovation d'écoles.

Les consultations de maîtrise d'œuvre ont quant à elles été engagées en 2024/2025 pour 16 des 20 communes avec des objectifs de réduction d'énergie de l'ordre de **- 40 à - 60%** en lien avec les objectifs du Décret Tertiaire, des objectifs de performances élevés en termes de confort d'été, de qualité de l'air intérieur, etc. Si toutes les rénovations devaient se faire, **ce sont 27 millions d'euros qui seraient être investis et quelque 30 millions d'euros de coûts de chantier globaux.**



Tubes passifs benzène et formaldéhyde suspendus à 2m du sol

Cette méthode éprouvée a pour vocation à être répliquée sur d'autres projets de rénovation d'écoles ou d'autres équipements publics.

Depuis juin 2024, SCOLAEé + a pris la relève en se concentrant sur la réalisation de campagnes de mesure de qualité de l'air intérieur sur les groupes scolaires et ce avec l'appui d'ATMO AURA et le lancement des missions de maîtrise d'œuvre pour basculer sur une partie plus opérationnelle des bâtiments.

Plus d'informations sur SCOLAEé :
www.aduhme.org/actualites/projet-scolaee-presentation/



LES PRESTATIONS DE SERVICE



Les statuts de l'agence locale autorisent la réalisation de prestations de service mais à la marge.

Pour le compte de FIBOIS

Partenariat 2024 Mise à jour de l'observatoire du bois-énergie en région Auvergne-Rhône-Alpes (1 125 €)

Formation 2024 dispensée par Pierre Besson « Solutions bois-énergie, mieux les prescrire dans vos projets » (700 €)

Ingénierie pédagogique de la formation (900 €)

Montant des prestations : 2 725 € HT

Mission d'expertise pour le compte de l'ADEME dans le cadre de la Commission nationale d'attribution du label « Territoire Engagé Climat-Air-Énergie »

Le directeur de l'Aduhme assure depuis 2014 pour le compte de la Fédération FLAME et à la demande de l'ADEME, la fonction de membre-expert de la Commission nationale du label « Territoire Engagé Climat-Air-Énergie ». Cette mission consiste à analyser des dossiers de candidature introduits par des communes et/ou intercommunalités pour obtenir 2, 3, 4 voire 5 *.

Montant de la prestation : 3 550 € HT



Territoires en Transitions

Accompagner la transition écologique des collectivités



Remise des labels 3 étoiles à Ville de Clermont-Ferrand/Clermont Auvergne Métropole (climat air énergie) et au VALTOM (économie circulaire) au salon des Maires, novembre 2024.

Riom et Riom Limagne et Volcans ont été labellisés 3 étoiles en 2023.

Crédit photo : Laure Playoust

TOUT FEU, TOUT FLAME

Certes, la Fédération des agences locales de l'énergie et du climat a un rôle de représentation auprès des Ministères, des agences d'Etat (ADEME, ANAH), d'acteurs nationaux de premier plan sur les questions de transition et de climat. Elle le fait d'ailleurs très bien avec une reconnaissance par les pouvoirs publics de ces structures d'ingénierie territoriale et des sollicitations/consultations qui vont crescendo.

La Fédération devient aussi génératrice de partenariats locaux pour les ALEC grâce à l'ouverture de collaborations nationales. Pour preuve, la réponse à l'Appel à solutions innovantes lancé par la Banque des territoires en vue d'identifier et d'accompagner en ingénierie et en financement une première vague de 2 000 projets de rénovation d'écoles et autres établissements d'enseignement à l'échelle nationale. L'Etat, qui ambitionne **la rénovation de quelque 40 000 écoles d'ici 2050** a en effet confié à la banque publique 2 Md€ pour financer les projets de rénovation des collectivités publiques. L'Aduhme, pour le Puy-de-Dôme, a procédé à ce recensement avec à la clef outre les 20 communes accompagnées dans SCOLAE, une cinquantaine de projets à différents stades de maturité. Cette première d'identification a été conclue par une rencontre qui s'est déroulée le 3 décembre dernier à Clermont-Ferrand et qui a été l'occasion pour la centaine de participants de prendre connaissance des enjeux de la rénovation, des opportunités d'aides et de financement et d'appui en ingénierie notamment déployé par l'agence locale.

Enfin, la marotte de FLAME demeure encore et toujours la reconnaissance de l'ingénierie territoriale portée par les ALEC dans les territoires ; elle martèle et ce avec l'appui d'autres réseaux nationaux la nécessité d'une vraie reconnaissance et d'un financement durable de la part des pouvoirs publics.



Groupe scolaire Jules Ferry à la Roche-Blanche

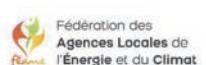


Fédération des Agences Locales de Maîtrise de l'Énergie et du climat

ÉDURÉNOV

Tout savoir sur FLAME :

www.federation-flame.org



Investissons dans l'ingénierie locale des transitions

21 milliards d'euros par an d'ici 2030. Voilà l'estimation faite par l'IGF des investissements que devront porter les collectivités territoriales pour réussir la transition écologique, dans un rapport paru en 2024. **Oui, les collectivités locales sont en première ligne pour assumer les conséquences du dérèglement climatique.** Et oui, la Loi de Finances 2025 récemment votée aura écarté les recommandations de l'institution, comme celles du financement de l'ingénierie des transitions.

"Pour accompagner le déploiement des projets liés à la transition écologique, le Grand Atelier demande **une ingénierie locale disposant de moyens et de ressources pour animer les territoires**". Telle était la conclusion du Grand Atelier de l'AMRF en 2023. En 2022, 12.000 élus locaux signaient une pétition "**Sans financement, pas de changement : finançons l'Ingénierie du développement local et des transitions**" et 40 associations d'élus ou du développement local soutenaient une tribune associée.

Depuis les appels, les rapports parlementaires se sont multipliés. Pourtant, **ce besoin en ingénierie est écouté par les pouvoirs publics, sans être entendu.** L'Etat déploie certes des dispositifs d'accompagnement aux collectivités, par exemple le Fonds Vert, Villages d'avenir, Avenir Montagnes, ACV, PVD... financant en partie de l'ingénierie, mais sous forme d'accompagnements ponctuels.

Nous, élus locaux, réaffirmons que les projets de territoire exigent de l'expertise allant de l'animation au conseil technique en passant par les financements, de la transversalité, de l'évaluation capable de mobiliser toutes les forces locales (élus, agents, tissu économique et associatif). Mais nous disons aussi que pour être efficace, l'ingénierie doit être véritablement locale et présente dans la durée aux côtés des collectivités.

Une ingénierie du temps long connaît le territoire et a établi un diagnostic de ses besoins et enjeux. Elle n'est pas seulement l'accompagnatrice des projets et donc des investissements, mais celle qui peut les faire émerger, les faire accepter le cas échéant – en animant le terrain. Elle est aussi celle qui garantit l'efficacité des projets.

Les territoires de projet ont pu s'organiser, mutualiser ces compétences, à travers des structures comme les PETR et Pays, ou des associations comme les ALEC ou les CPIE, au plus local, ou les Agences régionales de l'énergie, au niveau régional, ou encore les CAUE. Ces modèles, dans leur diversité, consolident les coopérations entre collectivités, facilitent les échanges public / privé et renforcent les liens rural / urbain. **Nous en appelons à faire enfin confiance au bon sens organisationnel des territoires.**

Nous, élus locaux, exhortons l'Etat à reconnaître l'ingénierie locale de projet et à se positionner en soutien ferme aux côtés des collectivités. Nous avons besoin d'un engagement pluriannuel sur le financement d'ingénierie créée dans les territoires, pour durer. **Oui, nous croyons toujours que l'Etat doit consacrer le 1% Ingénierie,** soit réservé 1% des dotations d'investissement aux collectivités pour le financement de cette ingénierie de projet.

Maryse COMBRES
Présidente de FLAME

Dominique LARUE
Président de l'UNCPIE

Stéphane DELAUTRETTE
Président ANPP - Territoires de projet

Jean-Pierre GOUDARD, Marc JEDLICZKA, et Delphine MUGNIER
Co-présidents du CLER

Contacts presse :
FLAME benedicte.rouault@federation-flame.org / ANPP m.restier@anpp.fr / UNCPPIE rjasc@uncpie.org / CLER anne.aclair@cler.org



PERSPECTIVES 2025

S'attaquer aux sujets d'actualité et préparer l'avenir

2025 constituera une année de préparation et d'avancées sur un certain nombre de sujets.

La rénovation du logement communal et intercommunal

Depuis plusieurs années, c'est un sujet dont on parle, à la marge alors qu'il est un enjeu majeur pour les collectivités en matière de maintien des populations notamment en milieux rural et périurbain, là où le logement social est peu présent. Le Département prévoit d'ailleurs d'intégrer cette problématique dans son plan départemental de l'habitat (PDH). La loi Climat et Résilience d'août 2021 qui proscrit la mise en location de logements classés G, F et E aux échéances respectives 2025, 2028 et 2034 a précipité la réflexion des élus, pour maintenir leur parc de logements publics. L'Aduhme et bien d'autres structures d'ingénierie territoriale ont été sollicitées pour apporter leur expertise sur le sujet. L'agence locale de l'énergie répondra bien évidemment présente à ces sollicitations.

L'autoconsommation collective patrimoniale

La valorisation de la production des centrales photovoltaïques réalisées dans le cadre de SOLAIRE Dôme dans une logique d'autoconsommation collective constitue un sujet sur lequel les collectivités locales sont en attente. L'Etat a acté le fait que la vente totale n'était plus une priorité et qu'elle devait laisser place à l'autoconsommation individuelle et collective dans une logique de production et consommation locales. Un prochain arrêté S21 devrait confirmer cette orientation. Forte d'une connaissance quasi-totale du potentiel photovoltaïque en toiture de bâtiments publics, l'Aduhme compte bien participer à la dynamique en soutenant des projets de boucles énergétiques locales

donnant place à une production valorisée entre plusieurs équipements propriété d'un même maître d'ouvrage. A cet effet, une suite à SOLAIRE Dôme privilégiant l'autoconsommation est en cours d'élaboration notamment avec l'appui du Département.

Les élections municipales 2026

Les habitants de nos territoires seront appelés en mars 2026 à élire les nouveaux exécutifs municipaux et communautaires qui guideront la destinée de nos communes et EPCI. Les nouveaux élus n'auront pas tous en tête les enjeux énergie et climat sur le patrimoine de leurs collectivités et plus largement de leurs territoires ; ils ignoreront peut-être aussi l'existence de structures comme l'agence locale de l'énergie, cette dernière n'intervenant que sur les champs des collectivités publiques et de certains acteurs du territoire. L'Aduhme devra donc déployer des actions d'information, des sessions de sensibilisation voire de formation des élus ; à ce titre, une coopération avec d'autres acteurs publics à l'instar du Département, de TE63 ou d'agences d'Etat (ANAH, ADEME), en étroite collaboration avec les EPCI, les Pays et parcs naturels régionaux... sera nécessaire.

Ces « nouvelles » orientations 2025, complémentairement aux activités de base que l'agence locale déploie, se structureront à partir d'une bonne connaissance des profils énergétiques du patrimoine et des territoires. Sans cette maîtrise des données de consommation, de coûts et d'empreinte carbone, il est bien plus difficile de mobiliser et d'engager les collectivités et les acteurs sur les voies de la transition énergétique. C'est une tâche préparatoire à l'action sur laquelle l'Aduhme continuera à travailler prioritairement en 2025.

LES MEMBRES ADHÉRENTS DE L'AGENCE LOCALE

Collège 1

«Les membres fondateurs» (7) :

Ville de Clermont-Ferrand, Auvergne Habitat, Assemblia, CDC Habitat, Ophis, ADIL 63, ADEME Direction Régionale Auvergne-Rhône-Alpes

Collège 2

«Collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale» (34) :

Collectivités territoriales (17) :

Aulnat, Beaumont, Blanzat, Cébazat, Ceyrat, Châteaugay, Cournon d'Auvergne, Durtol, Gerzat, Le Cendre, Lempdes, Nohanent, Pérignat-lès-Sarliève, Pont-du-Château, Romagnat, Royat, Saint-Genès-Champanelle

Intercommunalités (14) :

Ambert Livradois Forez [58], Billom Communauté [25], Chavanon Combrailles et Volcans [36], Clermont Auvergne Métropole, Combrailles Sioule et Morge [29], Dômes Sancy Artense [27], Massif du Sancy [20], Mond'Arverne Communauté [27], Plaine Limagne [25], Riom Limagne et Volcans [31], Thiers Dore et Montagne [30], Agglomération Pays d'Issoire [87], Entre Dore et Allier [14] et Pays de Saint-Eloy [34]

NOTA :

entre [...], le nombre de communes pour le compte desquelles les intercommunalités adhèrent.

Les territoires (2) :

Parc naturel régional du Livradois-Forez, Parc naturel régional Volcans d'Auvergne

Les départements (1) :

Conseil départemental du Puy-de-Dôme

Collège 3

«Entreprises publiques ou privées intervenant dans le domaine de l'énergie et de l'environnement» (2) :

GRDF - Direction Territoriale Puy-de-Dôme, ENEDIS - Direction Territoriale Puy-de-Dôme



Structures entrantes en 2024

CCAS Clermont-Ferrand
et Foyer Jeanne d'Arc (Riom)

Collège 4

«Organismes consulaires, société d'économie mixte, autres organismes publics, syndicats et fédérations professionnelles» (8) :

Banque des territoires, CROUS Clermont-Ferrand, Fédération des Services Energie-Environnement (FEDENE), Fédération française du bâtiment et des travaux publics du Puy-de-Dôme (FFB63), Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMT) de l'agglomération clermontoise, Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA), VALTOM, Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme (TE 63)

Collège 4

«Établissements de santé, établissements et services médico-sociaux» (2) :

CCAS Clermont-Ferrand, Foyer Jeanne d'Arc (Riom)

Collège 5

«Toute autre personne morale et personne physique concernée par le domaine d'activité de l'Association» (10) :

Association des Communes Forestières du Puy-de-Dôme (ACOFOR 63), Association des Ingénieurs en Chauffage, Ventilation et Froid (AICVF), Association technique Energie-Environnement (Rhône Alpes Auvergne), ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement (AURA-EE), agence d'urbanisme Clermont Massif Central, FIBOIS AURA, IUT d'Allier (Université Clermont Auvergne), Fédération Régionale des Associations Nature Environnement (FRANE), UFC Que Choisir

Collège 6

«Les membres d'honneur» (1) :

Mme Danielle AUROI, présidente d'honneur



64 adhérents au 31 décembre 2024

UN CONSEIL D'ADMINISTRATION ET UN BUREAU

Collège 1

Personnes morales, fondateurs de l'association

- ▶ Rémi CHABRILLAT, Ville de Clermont-Ferrand, **président**
- ▶ Jérôme AUSLENDER, Ville de Clermont-Ferrand
- ▶ Christophe BERTUCAT, Ville de Clermont-Ferrand
- ▶ Anne-Laure STANISLAS, Ville de Clermont-Ferrand
- ▶ Thomas WEIBEL, Ville de Clermont-Ferrand
- ▶ Philippe BAYSSADE, Auvergne Habitat
- ▶ Gaël MALACHER, Assemblia, **secrétaire adjoint**
- ▶ Benoit COLAS, OPHIS
- ▶ Sylvie BURLOT, ADIL 63, **trésorière adjointe**

Collège 2

Collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale

- ▶ Isabelle VALLEE, Conseil départemental, supplée par Jocelyne GLACE-LE-GARS
- ▶ Jean-Philippe PERRET Conseil départemental, suppléé par Gérald COURTADON
- ▶ Karine JONCOUX, Billom Communauté, **trésorière**, supplée par Virginie VINATIER
- ▶ Philippe MAITRIAS, Ville de Cournon d'Auvergne, **membre du Bureau**, suppléé par Mina PERRIN
- ▶ Cécile BIRARD, Ville de Saint-Genès-Champanelle, **secrétaire**, supplée par François REPOLT
- ▶ Gilles PETEL, Mond'Arverne Communauté, **vice-président**, suppléé par René GUELON
- ▶ Grégory BONNET, Combrailles Sioule et Morge, **membre du Bureau**, suppléé par Sébastien BLANC

Collège 3

Entreprises publiques ou privées intervenant dans le domaine de l'énergie et de l'environnement

- ▶ Pierre-Anthony JABOT, GrDF
- ▶ Pierre-François MANGEON, ENEDIS

Collège 4

Organismes consulaires, société d'économie mixte, autres organismes publics, syndicats et fédérations professionnelles

- ▶ Henri GISSELBRECHT, SMTc de l'agglomération clermontoise, **vice-président**, suppléé par Philippe NEGRIER, CROUS
- ▶ Patrice TESTARD, FFBTP du Puy-de-Dôme, suppléé par Françoise WALRAND, FEDENE

Collège 5

Toute autre personne morale et personne physique concernée par le domaine d'activité de l'Association

- ▶ Daniel ROUSSET, FRANE Auvergne, suppléé par Lise MISSAIEN, ATMO Auvergne
- ▶ Sébastien GOUTTEBEL, ACOFOR 63

Collège 6

Les membres d'honneur

- ▶ Danielle AUROI, présidente d'honneur de l'Aduhme





UNE ÉQUIPE DE 16 SALARIÉS

Direction Services supports



Sébastien CONTAMINE
Directeur



Nadia HEIDENREICH
Directrice adjointe
Conseillère technique CEP



Marie-Hélène ESTIVAL
Secrétaire comptable



Stéphanie GALAND
Chargée de communication
et d'animation

Pôle Chaleur renouvelable Bois énergie



Gaëlle LEYNET
Chargée de mission
chaleur renouvelable



Pierre BESSON
Chargé de mission
Conseiller technique



Carole ÉBER
Chargée de mission
économie de flux



Alice FALATIN
Conseillère technique
CEP



Mathieu FERRY
Conseiller technique
CEP



Richard FIRKOWSKI
Conseiller technique
CEP



Martial FORT
Chargé de mission
économie de flux



Bruno LADRAY
Conseiller technique
CEP



Aude LENOIR
Conseillère technique
CEP



Aurélie MOUTET
Conseillère technique
CEP



Yann PORMENTÉ
Conseiller technique
CEP



Jean-Baptiste ROQUETANIERE
Conseiller technique
CEP

AU SERVICE DE VOS TERRITOIRES



MOBILITÉ



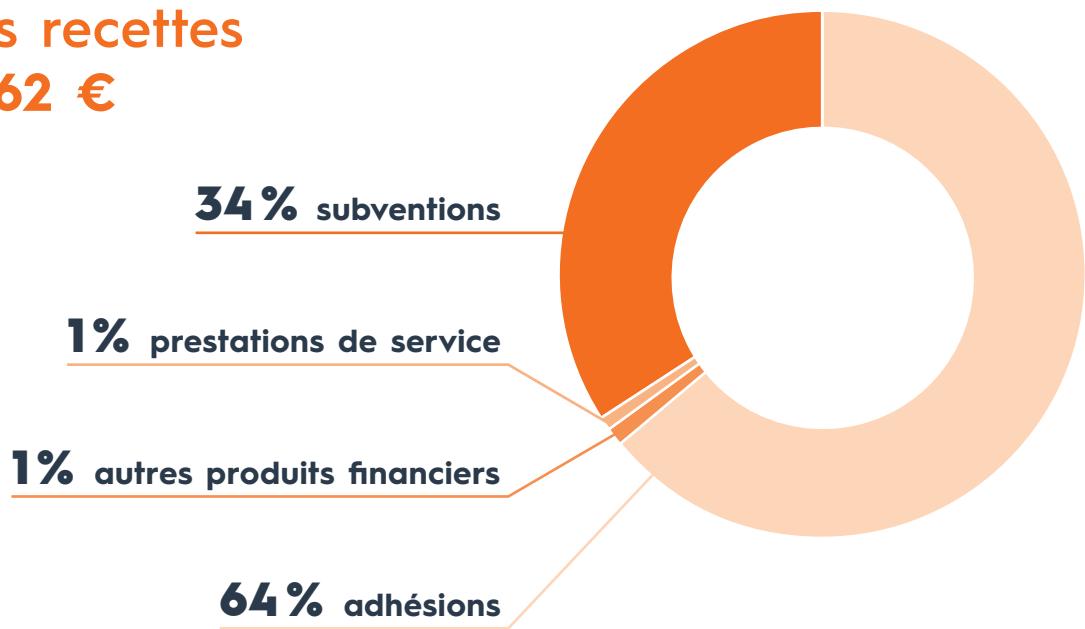
85 % !

C'est le pourcentage des salariés utilisant des modes de déplacement doux ou respectueux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

BILAN FINANCIER 2024

Total des recettes

► 1 187 262 €



Détails des subventions



Ville de Clermont-Ferrand

6 000 €



Clermont Auvergne Métropole

100 750 € (Conventions générale et Chaleur + demain)



Conseil Départemental 63

203 866 €



FNCCR

49 364 € (SCOLAEé)



TE 63

43 545 € (animation CCR)



Caisse des dépôts

5 000 € (Edurénov)

Soit un montant total de subventions de **408 525 €**

Total des dépenses

► 1 156 390 €

83 % charges de personnel

1 % charges liées à des projets

7 % charges courantes

6 % impôts et taxes

3 % amortissements, charges financières et autres

Résultat

► 30 872 €





Maison de l'Habitat
129, avenue de la République
63100 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 42 30 90
contact@aduhme.org
www.aduhme.org